



14^{ème} CNUCED

(Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) **Internationale des Services Publics | document de synthèse** *Le mandat et la capacité uniques de la CNUCED ne doivent pas être sous évalués ou sapés*

Le paradigme de l'échange international actuel a été reconnu à travers le monde comme pesant sur les intérêts des multinationales, en grande partie situées dans les pays développés. Ce régime est trop souvent vu uniquement à travers le prisme de la croissance économique sans aucune considération pour l'impact du commerce sur la population d'un pays.

Les inégalités à travers le monde étant croissantes, tant au sein même des pays qu'entre les pays, le modèle actuel du commerce ne contribue pas au renforcement du développement. De légères augmentations dans le PNB appauvrissent des milliers de personnes dans un pays mais en enrichissent l'élite sont néfastes pour le développement. Lorsque le régime commercial encourage la déréglementation, l'instabilité économique et l'inégalité croissante, les gains liés aux échanges à court terme ne sont pas souhaités ni viables à long terme.

L'ISP estime que, tandis que le gouvernement des pays du Nord renforce les politiques d'échange dans l'intérêt des plus grandes multinationales, les travailleurs et travailleuses du nord et du sud pâtissent des performances économiques générées par le système.

C'est à travers ce prisme que l'ISP voit la CNUCED comme ayant un rôle clé à jouer en tant qu'une des seules organisations internationales à établir de manière cohérente un lien entre commerce et développement. Cependant, c'est avec inquiétude que l'ISP observe les tentatives conjointes pour que le mandat de la CNUCED soit une nouvelle institution de mise en œuvre des règles et accords anti démocratiques et secrets largement qui s'inscrit largement dans l'intérêt des secteurs privés du nord plutôt qu'une voix empirique critique. Cela se voit dans le texte de négociation de la CNUCED présentant des demandes répétées de suppression des parties du texte proposé par le G77 relatives aux inégalités mondiales dans le système de commerce international.

En gardant cela à l'esprit, voici ci-après les préoccupations clés relatives au mandat de la CNUCED pour la 14^{ème} CNUCED.

L'impact de la primauté de l'État sur le développement

L'histoire de l'augmentation rapide du niveau de vie dans les pays du Nord est celle de la participation de l'État dans le développement. De nombreux auteurs estiment que l'industrialisation et le développement de pays tels que les États-Unis, le Japon, l'Europe et l'Australie se fondent fortement sur l'intervention étatique et la politique industrielle. L'intervention importante de l'État est à l'origine de la croissance rapide de la Chine et de son industrialisation. La CNUCED a été à l'avant-garde de la défense de « l'État, comme agent de développement » avec un espace politique approprié pour une réglementation par les dirigeants. L'idée d'une sphère publique, d'un domaine à l'abri de la volatilité et des incitations des forces du marché est au centre du concept de l'État comme agent de développement. Des services publics de qualité fournis par l'État et financés par une fiscalité équitable des entreprises du secteur privé doivent être le moteur essentiel du développement. **La CNUCED doit continuer de maintenir le rôle crucial de l'État en tant que moteur du développement et d'aider les gouvernements dans l'amélioration de la prestation**

de services publics tout en préservant la sphère publique.

La primauté de l'État dans la mise en œuvre des droits de l'Homme

La déclaration universelle des droits de l'Homme indique clairement que les États-nations ont le premier rôle dans la réalisation des droits de l'homme. Donner corps aux droits de l'homme requiert des États la mise en place d'un contrôle suffisant de l'espace politique, d'une prestation de services publics ainsi que des moyens adéquats pour obtenir un financement national. **La CNUCED doit insister sur le caractère essentiel de l'espace politique pour remplir l'obligation des États de faire appliquer les droits de l'Homme et fournir des études, conseils et assistance aux États pour y parvenir.**

Reconnaître que les services publics soutiennent le développement

Les services publics sont un moteur essentiel du développement qui ne doivent pas être soumis aux instruments de marché et à la loi du profit. La prestation universelle de services publics essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement ne peut pas se faire sur une base du principe de l'utilisateur-payeur. De nombreux services publics privatisés sont incapables de garantir un accès universel. En revanche, les services privatisés et les PPP ont une longue histoire d'augmentation des coûts pour le gouvernement, en raison de ce qu'ils sont moins adaptables que les prestations du secteur public.

Les services publics mettent en place les bases d'un développement économique et social durable. L'investissement productif du secteur privé est facilité par la fourniture de biens publics précieux tels qu'un gouvernement stable exempt de toute corruption, une justice fonctionnant correctement, des infrastructures pour l'approvisionnement d'une énergie fiable, de l'eau, la construction de routes et de ports ainsi qu'une main-d'œuvre en bonne santé et qualifiée grâce à un système d'éducation et de santé publics et universels. **La CNUCED doit affirmer le rôle vital des services publics essentiels fournis par l'État, comme outil essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable.**

Les accords commerciaux ne doivent pas porter atteinte à une prestation de services publics de qualité

Les services publics de qualité sont dynamiques et évoluent pour s'adapter aux changements de situation, à la technologie, aux priorités politiques et aux objectifs sociaux ainsi qu'aux impératifs environnementaux. Fournir des services publics de qualité requiert des gouvernements qu'ils disposent du plus grand espace politique possible et de tous les outils de régulation possibles. Les modèles mixtes public-privé ne font qu'augmenter le besoin d'un espace politique de réglementation sans entrave. **La CNUCED doit apporter son soutien aux services publics au sens large présents dans tous les accords commerciaux et doit fournir des études et une assistance aux pays qui cherchent à atteindre cet objectif.**

Prudence en matière de partenariat public privé

De plus en plus d'instituts de recherche montrent que les PPP accusent un taux d'échec alarmant. Lorsque les PPP échouent, les gouvernements règlent inévitablement la facture. Même lorsqu'ils ne sont pas en faillite au sens financier, ils sont généralement plus coûteux, ils fournissent des services de moindre qualité et portent atteinte à une prestation universelle. **L'ISP estime que la CNUCED ne doit pas promouvoir les PPP en tant que mécanisme de financement des services publics (voir sous-thèmes 2 et 3) et qu'elle doit mettre en garde les pays contre les a priori et les risques, en particulier dans les domaines sensibles comme l'eau, l'assainissement, l'éducation et la santé.**

L'ISP invite tous les participants de la CNUCED à lire «Les PPP et les objectifs de développement durable: attention au battage médiatique», un article de Jeff Powel qui apporte la preuve concluante que les PPP et la privatisation sont nocifs pour le développement.

Clarté de la terminologie sur la participation du secteur privé

De plus, le texte de négociation de la CNUCED met l'accent sur une confusion inquiétante entre le rôle essentiel de l'État dans la promotion de la croissance économique grâce à la régulation efficace des marchés et la prestation de biens publics d'une part, et la prestation de services publics par la privatisation de l'autre. Le premier étant, au sens le plus large, une forme de développement économique entre le secteur public et le secteur privé, il ne doit jamais être confondu avec les

modèles économiques inopérants connus sous le nom de partenariats public privé. **La CNUCED doit effectuer des recherches et informer les pays sur la distinction entre les deux et sur le danger que représentent les PPP.**

Soutien afin d'accéder à de meilleurs modèles de services publics

Malheureusement, le FMI et la Banque mondiale font figure de majorettes aveugles dans la participation du secteur privé dans les services publics. Une récente mise à jour du résumé du projet concernant l'implication de Veolia dans le réseau d'aqueduc public de Bucarest par le Centre de ressources de la Banque mondiale pour les partenariats public privé ne mentionne même pas que les tarifs de l'eau auraient augmenté de plus de 1000% ni que les dirigeants de la filiale locale de Veolia ont été accusés de corruption pour avoir acheté des fonctionnaires locaux afin que ces derniers approuvent les hausses fulgurantes du tarif de l'eau. La CNUCED doit lutter contre cet enthousiasme idéologique aveugle au moyen d'une étude empirique qui ne reposerait pas sur le postulat selon lequel les PPP sont un outil efficace ou approprié pour tous les secteurs. **La CNUCED doit continuer d'étudier et de soutenir les partenariats public-privé comme moyens alternatifs de partage « de la connaissance et de la perspicacité » que de nombreuses structures publiques municipales possèdent, mais dont les entreprises privées prétendent avoir le monopole.**

Définir le rôle du commerce dans le développement

Tout le travail de la CNUCED concernant le commerce doit être axé sur le principe selon lequel le commerce n'est pas un but mais un outil à utiliser de manière avisée et avec prudence. Si le résultat actuel du commerce en vertu des règles en vigueur ou envisagées est une entrave au développement des populations et des pauvres, il convient donc d'établir de nouvelles règles. Celles-ci devraient rendre plus fonctionnel et plus efficace les Règles de Traitement Spécial et Différencié, simplifier les règles d'origine de manière à améliorer l'accès aux marchés des pays développés, prévoir des franchises de douanes unilatérales, un accès illimité à tous les produits des Pays les Moins Avancés et exclure tous les services publics des accords commerciaux. L'ISP soutient particulièrement l'inclusion du G77 dans le Texte de négociation en vertu duquel **« la CNUCED doit également aider au renforcement du développement d'un système de commerce multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, prévisible, plus inclusif, ouvert, non discriminatoire et juste. »**

Diverses approches de développement sont nécessaires

L'approche unique appliquée au commerce avancée par diverses institutions économiques internationales au cours des dernières décennies s'est soldée par un échec retentissant. C'est dans ce contexte que l'ISP affirme que les États doivent être libres de suivre leur propre modèle de développement grâce à des mesures telles que le Traitement Spécial et Différencié (paragraphe 5 bis, 25 et 40 (bb)), des Responsabilités Communes mais Différenciées et la sauvegarde de la sphère publique, à l'abri de la variabilité des flux mondiaux de capitaux et de l'instabilité potentielle des marchés. **L'ISP soutient l'inclusion du G77 dans le texte de négociation selon lequel « les pays en voie de développement se doivent d'avoir un espace politique adéquat pour établir et appliquer les politiques en vue d'un développement intégré et durable, qui tienne compte de leur histoire et de leur changement de rôle dans l'économie mondiale, tout en gardant à l'esprit les buts ambitieux des objectifs de développement durable. »**

Le règlement des différends entre investisseurs et États: recherche et analyse

L'ISP estime que la CNUCED doit entreprendre un examen des accords commerciaux proposés et existants et poursuivre son travail en tant qu'unique institution de recherche axée sur les effets du *règlement des différends entre investisseurs et États* sur les pays en développement. L'ISDS a placé les droits des investisseurs devant les droits des gouvernements de légiférer dans l'intérêt public, comme cela a été démontré dans une gamme de cas récents. Ceci doit changer. **La CNUCED doit accroître l'aide aux pays qui souhaitent quitter les accords commerciaux restrictifs en fournissant les outils et les compétences nécessaires pour conduire des négociations compliquées et souvent coûteuses. De plus, la CNUCED doit fournir une assistance aux États qui souhaitent contester les cas de règlement des différends entre investisseurs et États.**

La réalisation des objectifs de développement durable nécessite que les multinationales s'acquittent des taxes

Les révélations telles que celles des Panama Papers ne font que confirmer ce que les pays en développement et les défenseurs des impôts savent depuis des décennies: alors que cette époque a été marquée par une croissance économique considérable, le régime actuel de fiscalité internationale a permis aux plus riches et aux multinationales d'échapper à une contribution aux revenus nationaux.

Cela a eu pour résultat d'accroître les déficits gouvernementaux, de générer des coupes dans les services publics et l'impression «qu'il n'y a pas d'argent pour le secteur public». L'ISP estime que cette conception des choses joue en faveur des multinationales, qui, après s'être soustraites aux taxes et adonnées à l'évasion fiscale pendant des années, se posent à présent comme mécanisme de financement nécessaires pour les services publics. L'ISP se joint à l'affirmation du G77 selon laquelle « une taxation efficace, incluant la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales, est indispensable à la mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à l'avancement des pays en développement ». **La CNUCED doit reconnaître que, si les multinationales souhaitent contribuer au développement, elles doivent commencer par s'acquitter des taxes et cesser de s'opposer aux mesures mondiales visant à permettre la réalisation de ce développement.**

Un organisme mondial de fiscalité sous les auspices des Nations unies est nécessaire

Un mouvement voit le jour: la création d'un organisme international de la taxe capable de relever ces défis et de fournir des recettes de développement indispensables en s'assurant que les bénéficiaires sont taxés là où ils sont réalisés via des mesures comme les rapports pays par pays. Alors que l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéficiaires vont d'une certaine manière réparer le système déficient, il ne pourra pas corriger ses défauts fondamentaux.

L'ISP estime que de tels accords devraient au contraire être négociés démocratiquement sous l'égide d'institutions internationales et multilatérales telles que les Nations Unies afin de garantir que les pays du Nord n'ont pas le monopole de la détermination des règles applicables à tous. L'ISP recommande que la CNUCED joue un rôle clé dans la création d'un organisme international de la taxe afin de traiter la question de l'évasion fiscale des multinationales.

Aider les nations en développement afin d'augmenter le revenu national

Le programme de l'OCDE pour l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéficiaires a permis de combler les nombreuses lacunes évidentes du système de fiscalité internationale mais il ne fournit pas de solution systématique au problème d'abus du principe de pleine concurrence afin de déplacer les profits vers les paradis fiscaux par les multinationales. Les règles d'imposition des sociétés internationales doivent veiller à ce que la fiscalité soit due là où l'activité économique a lieu et que les filiales détenues ou contrôlées soient considérées comme faisant partie de la même multinationale à des fins fiscales. En attendant que cela soit effectif, les pays en développement ont besoin d'un soutien garantissant que leur assiette fiscale ne soit pas érodée. **La CNUCED doit fournir un appui technique aux pays en développement pour développer des alternatives à l'orthodoxie actuelle et renforcer les capacités pour améliorer la coopération fiscale régionale.**

La transparence dans le système fiscal est fondamentale

Le système fiscal actuel facilite non seulement l'évasion fiscale, mais il en occulte la preuve. Aucun pays ne doit fonctionner comme une juridiction secrète. Les rapports pays par pays doivent être accessibles au public. Des registres de propriété doivent être établis dans tous les pays. Les pays en développement, en particulier, ont des difficultés à obtenir l'information nécessaire à la poursuite des multinationales et des particuliers fortunés dans leurs juridictions. L'échange automatique d'informations fiscales ne doit pas pénaliser les pays en développement qui n'ont pas la capacité de fournir un échange complet d'information réciproque. **La CNUCED doit encourager le partage d'information entre les États avec toute autre juridiction qui pourrait en avoir besoin.**

Les travailleurs et travailleuses doivent avoir leur part de développement

Il ne peut y avoir de développement durable si les avantages ne sont acquis que par les plus riches. Pour que le développement soit durable, les travailleurs et les travailleuses doivent être émancipés politiquement et économiquement. Cela exige la reconnaissance de droits universels des travailleurs et des travailleuses tels que formulés par l'OIT, en particulier le droit de négocier collectivement et le droit de grève. En outre, le travail décent et la sécurité au travail doivent être la pierre angulaire

de toute création d'emploi. Cela inclut d'éviter de recourir aux relations de travail précaires et triangulaires et en particulier les effets de ces relations sur les travailleuses. Tous les outils de la politique industrielle doivent être disponibles pour les pays en développement afin qu'ils puissent bénéficier d'un processus de production mondialisé. **L'ISP demande à la CNUCED d'encourager vivement les États à respecter les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme avec la diligence requise et de travailler avec l'OIT dans ces domaines.**